

VISITER UN RESIDENT A PARTIR DU 13 juin 2020

Les visites des résidents par leurs parents et leurs proches sont élargies à **partir du samedi 13 juin**. En raison de la situation sanitaire et en application des consignes du Ministère de la santé, les **conditions de ces visites aux Jardins du Lys** sont les suivantes :

Vous devez préalablement **réserver une date et un créneau horaire de visite**. Pour cela :

- **Si vous disposez d'un accès à internet**, vous pouvez **faire votre réservation en ligne sur le site des Jardins du Lys** (<http://www.les-jardins-du-lys.fr/>) **en cliquant sur le bouton « Réserver ma causerie en famille »** qui se trouve au bas du bandeau sur fond orange spécial Covid-19 de la page d'accueil. Ce bouton ouvre la page de réservation : il vous suffit de choisir un lieu de rencontre (salon causerie, espace barnum 1, espace barnum 2) une date et un créneau horaire libre puis de cliquer sur le bouton bleu « Réserver ma visite ». Un panneau s'ouvre dans lequel vous complétez les différentes informations (nom et prénom du résident visité, noms, prénoms et coordonnées des visiteurs). Il vous suffit ensuite de valider en cliquant sur le bouton « Continuer ». Un mèl de confirmation de votre réservation vous sera alors envoyé automatiquement.
- **Si vous ne disposez pas d'accès à internet**, vous pouvez **prendre rendez-vous par téléphone auprès de l'accueil tous les jours entre 9h et 12h et entre 14h à 18h** ; l'accueil fera la réservation avec vous en fonction des dates et créneaux horaires disponible ; vous devrez lui donner les mêmes informations que ci-dessus.

Entre le causerie duquel a été retirée la vitre de séparation, et le barnum, il y a **chaque jour neuf créneaux de visite d'une heure au maximum entre 14h30 et 17h30**. Les impératifs sont le port du masque et le maintien d'une distance de 1 mètre 50 entre les visiteurs et le résident. Afin de permettre à chacun de visiter son parent ou son proche, il ne sera **pas possible de faire plus de deux réservations par résident par semaine**. Le nombre de participants à la visite est libre et des mineurs peuvent être présents à condition de porter un masque.

Pour les résidents dont l'état de santé ne permet pas de se rendre au causerie ou sous le barnum, des visites en chambre peuvent, de manière dérogatoire, avoir lieu selon le même protocole sanitaire appliqué aux situations de fin de vie depuis le début de l'épidémie, mais désormais avec au maximum deux visiteurs au lieu d'un. La liste des résidents concernés a été arrêtée par l'équipe médicale de la résidence et les familles concernées en sont informées individuellement.

Il y aura **au maximum deux visites par jour et par unité de vie concernée** ; les visiteurs seront au maximum deux, devront avoir lavés leurs mains au gel hydro-alcoolique et le dessous de leurs chaussures à l'entrée, porter un masque apporté par leurs soins et une blouse fournie par la résidence, et se tenir à une distance d'au moins un mètre cinquante du résident pendant toute la durée de la visite.

Les réservations pour les visites en chambre sont prises obligatoirement **par téléphone auprès de l'accueil tous les jours entre 9h et 12h et entre 14h à 18h**. Afin de permettre à chacun de visiter son parent ou son proche, il ne sera **pas possible de faire plus de deux réservations par résident par semaine**.

Pour toutes les visites, le jour de la visite, **les visiteurs se signalent à l'accueil** en sonnant dans le sas d'entrée mais sans pénétrer dans le hall. Le personnel d'accueil leur fait alors signer le registre de visite puis prévient le professionnel qui accompagnera le résident au lieu de la causerie ou les visiteurs dans la chambre du résident.

Conformément aux consignes fixées par le Ministère de la santé, la signature de ce registre entraîne que :

- Les visiteurs s'engagent à respecter l'intégralité du protocole et des mesures sanitaires ; ces mesures sont affichées dans les lieux des causeries et sont les suivantes : respect des horaires et de la durée de la visite ainsi que de la limitation du nombre de visiteurs et des contraintes d'âge ; respect du cheminement prévu pour accéder aux lieux des causeries ainsi que des règles de sécurité et des gestes barrières (notamment lavage des mains à la solution hydro-alcoolique, impossibilité de toucher le résident, impossibilité d'échanger des objets et denrées) ; rappel du fait qu'en cas de transgression des règles de sécurité et gestes barrières par les proches, leurs visites seront suspendues.
- Les visiteurs certifient qu'ils sont exempts de symptômes (absence de signe respiratoire, de signe ORL aigu ou de signe digestif) au moment de la visite et dans les 15 jours qui la précèdent. Par ailleurs, la résidence peut être amenée à vérifier la température des visiteurs à l'aide d'un thermomètre sans contact : par leur signature du registre, les visiteurs s'engagent alors sur l'honneur à ne pas avoir pris dans les 12h un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, etc.). S'ils refusent cette prise de température, la visite sera alors annulée.

Les visiteurs pourront alors **rejoindre les lieux de causerie en suivant le fléchage extérieur** : la porte d'accès du causoir se trouve en rez-de-jardin au niveau de la salle à manger, l'accès au barnum se trouve à droite à l'extrémité du même bâtiment.

Il est demandé aux visiteurs d'apporter leur masque et de le porter de manière continue dès l'accès au site de la résidence. Une désinfection des lieux de visite est assurée chaque jour afin de sécuriser les lieux pour les visiteurs. Du **gel hydro-alcoolique** est disposé sur place qu'il est demandé aux visiteurs d'utiliser à l'arrivée pour la sécurité des autres visiteurs.

Les **échanges d'objets ou de denrées sont interdits au cours de la rencontre**. Si les proches souhaitent remettre des objets ou des denrées à un résident, ceux-ci **doivent être déposés dans le sas d'accès à la résidence**, à tout moment comme avant une visite ; ils doivent prévenir l'accueil qui organisera la remise au résident dans le respect de nos consignes internes d'hygiène et de sécurité.